



Est ce qu'un pere peu optenir la garde sous ces condition ?

Par **DavidH**, le **04/05/2011** à **23:58**

Bonjour, je vous explique ma situation nous sommes marié depuis trois ans mais avons huit ans de vie commune, ma femme a decider de quitter le domicile conjugale quelque jours apres avoires trouver un emploie ,il y'avait des tensions entre nous .ont a meme essayé la collocation mais c'est impossible de rester sous le meme toit .Elle c'est occupé des enfants de leur naissance jusqu'a ces quinze dernier jours . Mon fils a bientot trois ans et ma fille bientot un an . Cependant ma femme vie dans un chambre de bonne au dessus du restaurant ou elle travail , il n'y a pas de douche ni toilette ,elle me menace de me prendre les enfants . j'ai des horaires de bureau classique mais elle a des horaires de restauration qui implique des horaires et des jours de travail aleatoire qui vont jusqu'a minuit voir meme plus comprenant les week end egalement . Pensez vous que j'arrive A optenir la garde des Enfants en tenant comptes de tout les elements sachant que je suis en maladie longue duree pour des probleme de dos ?

Merci d'avance pour vos reponse

Par **Domil**, le **05/05/2011** à **13:12**

Prenez un avocat, dès maintenant